

UNAF - Observatoires des familles

Enquête

« Enfance, adolescence et vie en famille »

Enquête menée durant l'année 2003 par :

- ✦ **URAF Bourgogne** et chacun des départements de la région : Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire et Yonne (avec en outre le module spécifique « Allocation Libre-Choix » non traité dans cette synthèse),
- ✦ **URAF Centre** (excepté le module « Environnement médiatique »),
- ✦ **UDAF de l'Orne,**
- ✦ **UDAF des Pyrénées -Atlantiques.**

Les enquêtes complètes sont disponibles
sur le site INTERNET de l'UNAF
http://www.unaf.fr/rubrique.php3?id_rubrique=8

Nous avons également bénéficié des premiers résultats de deux enquêtes, bientôt consultables sur INTERNET :

- ✦ **Enquête « Enfance, adolescence et vie en famille » par l'UDAF d'Ille-et-Vilaine,**
- ✦ **Enquête « Y a-t-il un lien entre le contexte familial et l'absentéisme scolaire ? » par l'UDAF du Nord.**

En 2003, **14 observatoires départementaux et régionaux des familles**, animés par les UDAF et les URAF, ont interrogé **plus de 5000 ménages** sur le thème « enfance, adolescence et famille ». Qu'il s'agisse d'environnement médiatique, de scolarité, de délinquance, les conclusions se rejoignent : **les familles attendent d'être à la fois reconnues et soutenues.**



URAF Bourgogne¹ : échantillon aléatoire (fichier téléphonique) de 613 ménages, subdivisé en deux sous-échantillons redressés : échantillon « ménages avec enfant(s) » ; échantillon « ménages sans enfant ».

URAF Centre¹ : échantillon aléatoire (fichier téléphonique) de 3 731 ménages.

UDAF de l'Orne¹ : échantillon par quotas (âge et CSP de la personne de référence et nombre d'enfants) de 192 ménages.

UDAF des Pyrénées-Atlantiques¹ : échantillon par quotas de 335 ménages constitués d'au moins un enfant de 18 ans ou moins.

UDAF d'Ille-et-Vilaine¹ : échantillon par quotas de 283 ménages.

Certains modes d'échantillonnage, le thème du questionnaire et surtout le mode d'administration (enquête par questionnaire auto-administré avec renvoi anonyme à l'UDAF) ont sans doute légèrement biaisé nos échantillons : les familles avec enfant(s) sont probablement sureprésentées, ainsi que les personnes socialement bien intégrées (possédant un emploi notamment).

En outre, comme les résultats diffèrent légèrement d'un département à l'autre, les chiffres fournis dans cette synthèse sont plus à considérer comme des ordres de grandeur. C'est pourquoi nous ne donnons aucune proportion précise à l'unité, mais utilisons des pourcentages arrondis à la dizaine (pour avoir plus de détail, cf. enquêtes sus-citées).

Nonobstant ces réserves, il est remarquable que sur ce grand sujet d'actualité, les ménages vivant sur le territoire français ont des points de vue globalement convergents. Ils expriment avec force une opinion commune : pour l'éducation des enfants, les familles sont présentes, veulent assumer leur rôle, et la Puissance publique doit les soutenir en ce sens...

¹ voir les détails de chaque enquête sur Internet http://www.unaf.fr/rubrique.php3?id_rubrique=8

1- Environnement médiatique

1- 1. Consommation télévisuelle et Internet

Relativement peu de parents (moins de 20 %) déclarent laisser leur(s) enfant(s) regarder la télévision ou surfer sur le net comme ils le veulent. Cette déclaration générale doit toutefois être nuancée : nous avons affaire à du déclaratif, et non pas à une étude des pratiques ; puisque le sujet porte sur l'éducation, probablement les parents « surestiment » leur pratique et leur capacité de contrôle. Toutefois, il faut remarquer que ce taux de réponse varie selon l'âge des enfants : plus les parents ont des enfants âgés, plus cette « liberté » est facilement accordée.

En ce qui concerne la télévision, pour effectuer ce contrôle, ils choisissent de limiter la consommation télévisuelle de leur(s) enfant(s) à certains jours et à certaines tranches horaires ; de limiter le choix des programmes et la durée de consommation ; d'exclure les programmes à caractère violent ou sexuel, et/ou de respecter la signalétique jeunesse. D'une manière générale, la plupart est favorable et tient compte de la signalétique jeunesse (plus des trois quarts). Bien que parfois certaines critiques soient émises, une grande majorité la trouve adaptée.

En ce qui concerne Internet, ils choisissent en priorité d'accompagner leur(s) enfant(s) quand il(s) utilise(nt) ce média, limitent la durée, choisissent les sites visités, voire adoptent un système électronique de contrôle parental.

1- 2. Censure des films pornographiques

Un quart à une moitié des ménages sont favorables à la censure des films pornographiques à la télévision, quelle que soit la chaîne, quelle que soit l'heure (sureprésentation des ménages avec enfant-s-). **Une grande majorité se prononce plutôt pour la limitation de la diffusion à certaines heures et/ou sur certaines chaînes.** Moins de 15 % des ménages estiment qu'il n'y a aucune censure à exercer.

1- 3. Accompagnement des jeunes

Plusieurs suggestions sont émises dans le questionnaire afin d'offrir un meilleur environnement médiatique aux jeunes. Quelle que soit l'enquête, elles ont été classées de la façon suivante, par ordre décroissant d'importance :

- 1- **Favoriser le dialogue familial** (modalité placée en rang 1 par près des deux tiers des ménages),
- 2- Fournir aux parents l'information nécessaire sur ce qui est présenté,
- 3- Donner aux parents les moyens techniques pour exercer un tri,
- 4- Instaurer une éducation audiovisuelle à l'école,
- 5- L'Etat doit exercer un tri sélectif des programmes et sites (cité en 2nde position dans l'Orne).

2- Scolarité et développement de l'enfant

2- 1. Les familles et l'école

Les ménages devaient donner leur opinion sur un certain nombre de propositions relatives à la vie scolaire :

- ✦ En ce qui concerne la maternelle, **trois quarts des familles avec enfant(s) sont favorables au système des classes passerelles**, combinant le système de garde aux activités d'éveil, plus de la moitié aux trois quarts sont favorables à la scolarisation des enfants âgés de 2 à 3 ans, ces proportions étant plus élevées pour les familles ayant un enfant dans cette tranche d'âge et/ou dont le parent « unique » ou les deux parents sont actifs ;
- ✦ Pour l'école primaire, **plus des deux tiers des familles avec enfant(s) sont favorables à la semaine des 4 jours**. La semaine des 4 jours $\frac{1}{2}$ est différemment appréciée selon les départements : un quart des familles avec enfant(s) dans les Pyrénées-Atlantique et une moitié dans le Centre, en Bourgogne (avec surreprésentation des familles monoparentales) et dans l'Orne portent un jugement favorable. L'ensemble de ces pourcentages est moindre pour les ménages sans enfant. **Une moitié à plus des deux tiers des familles avec enfant(s) sont favorables à ce que les après-midi soient consacrés aux activités sportives et artistiques**. La moitié est également favorable au cartable électronique, sachant que le taux des « sans opinion » est assez élevé, probablement par méconnaissance du système. **La moitié aux deux tiers sont en revanche défavorables à l'affectation obligatoire dans le secteur géographique**.
- ✦ Pour le collège, la semaine des quatre jours et l'après-midi consacré aux activités sportives et artistiques recueillent un peu moins d'avis favorables, mais dans chaque cas, les chiffres sont proches des deux tiers ! En revanche, le cartable électronique recueille encore plus d'avis favorables, ceux-ci étant proches des 60 % (excepté dans l'Orne où le chiffre est de 45%). La moitié aux deux tiers sont également défavorables à l'affectation obligatoire dans le secteur géographique.

- ✦ Au lycée, les avis favorables à la consécration des après-midi aux activités sportives et artistiques baissent encore largement, pour se situer aux alentours du tiers ou de la moitié. Craignent-ils qu'il soit consacré « trop » de temps à ces activités, au détriment d'autres activités plus « théoriques » ? Près des deux tiers de la population sont en outre défavorables à l'affectation obligatoire dans le secteur géographique : peut-être que la scolarité est de plus en plus jugée selon son utilité (avoir le bac !) et que l'impossibilité de choisir un établissement plus « côté » cause une plus vive hostilité...

2- 2. La mission de l'école

Lorsque nous proposons aux ménages un choix de réponses pour exprimer le rôle qu'ils attribuent à l'école, l'ordre des priorités est unanime, quel que soit le lieu d'enquête. L'école a pour mission prioritaire de :

- 1- « **transmettre un savoir** »,
- 2- « **être avec les autres et apprendre à vivre avec eux** », « **apprendre à respecter les règles de la vie en société** »,
- 3- « **épanouir l'enfant ou le jeune** » et « **apprendre un métier** ».

Le Centre remarque que le fait d'avoir ou non des enfants scolarisés à cet âge ne modifie en rien ce classement général. En revanche, nous pouvons observer une forte association entre la CSP (Catégorie Socioprofessionnelle), le diplôme et l'opinion émise : selon les ouvriers et les agriculteurs, l'école sert avant tout à « transmettre un savoir », certes -puisque cette mission est placée en priorité par tous- mais aussi, dans l'ordre à « apprendre un métier », « respecter les règles de la société », « apprendre à vivre avec les autres », et « épanouir l'enfant ».

2- 3. L'absentéisme scolaire

Dans ce questionnaire, le terme « absentéisme » signifie tout comportement marqué par une répétition d'absences volontaires et non justifiées dont le nombre total est au moins égal à 4 demi-journées par mois.

Lorsque nous demandons aux ménages de classer par ordre d'importance les raisons pour lesquelles ils acceptent qu'un enfant manque l'école, les motifs évoqués sont, par ordre d'importance décroissant : maladie (plus de 95 %), la violence à l'école (près de la moitié), le stress et la fatigue (un tiers, avec sureprésentation des cadres et professions intellectuelles dites « supérieures », et une sous-représentation des ouvriers), le décalage entre les dates des vacances scolaires et le départ ou le retour effectif de voyages ou vacances des familles (de 20 % à un tiers, avec sureprésentation des parents

seuls), l'aide ou le soutien à la famille (moins de 10 %), les relations conflictuelles avec un enseignant ou un élève (5 %). Ainsi, la présence (ou le sentiment) de la violence en milieu scolaire devient une préoccupation flagrante qui peut modifier les opinions et les comportements.

Ces ménages sont en général très préoccupés par les risques encourus par l'enfant absentéiste : plus de 90 % craignent la marginalisation, et la moitié aux deux tiers craignent un comportement violent ou délinquant, voire les risques liés aux toxicomanies diverses (drogue, alcool...). L'école est ainsi toujours reconnue dans son rôle de structuration sociale.

Pour lutter contre cet absentéisme, les solutions choisies dans une liste de propositions sont, dans l'ordre décroissant d'importance :

- 1- **sensibiliser les parents et renouer le dialogue famille/enfant/école (deux tiers),**
- 2- responsabiliser l'enfant (une moitié aux deux tiers),
- 3- sensibiliser et former les enseignants à renouer le dialogue famille/enfant/école ; aider l'enfant (ex : soutien psychologique – une moitié) ; contraindre les parents (ex : amende, suppression d'allocation – un tiers à la moitié),
- 4- responsabiliser le personnel d'encadrement des établissements (10 %). Une infime proportion (1 %) estime que l'absentéisme scolaire n'est pas un problème et une autre infime proportion estime qu'aucune action n'est efficace pour remédier à l'absentéisme. Les actions à mener doivent donc être d'ordre familial, en coopération éventuellement avec d'autres instances, scolaires notamment.

3- La délinquance juvénile

3- 1. Délinquance : qui ? quoi ?

Afin de nous affranchir autant que possible d'un contexte qui dramatise la délinquance juvénile, nous avons adopté dans ce questionnaire une démarche « originale ». La première question vise à insérer la personne interrogée dans le sujet du questionnement, afin qu'elle émette ensuite des opinions sur des actes qu'elle a vécus, au moins en tant que spectateur. L'objectif est de sortir le débat des opinions générales pour l'introduire dans la sphère privée, notamment familiale.

Ainsi, le taux de réponses positives (moins de 10 %) à la question « Y a-t-il eu dans votre entourage familial un ou plusieurs enfants/jeunes qui ont eu lors des 5 dernières années des comportements que l'on pourrait qualifier de délinquant, alors qu'ils étaient

mineurs ? » n'est aucunement significatif. Le but est d'introduire les parents dans le sujet. La question suivante (« Quel acte « délinquant » l'enfant/le jeune a-t-il commis ? ») permet alors de savoir ce que les personnes interrogées elles-mêmes entendent par acte « délinquant » : la plupart des réponses sont relatives aux vols, puis aux usages de drogues, à la violence, et aux dégradations diverses (les plus citées en Bourgogne). Plus des trois quarts des jeunes impliqués sont des garçons.

3- 2. Les stratégies des familles pour faire face à cette délinquance

Les questions ouvertes suivantes constituent alors le cœur de notre questionnement : quelles sont les stratégies déployées par les personnes pour faire face aux actes délinquants commis par un proche, les soutiens trouvés, et ceux nécessaires ? Sont généralement proposés deux grands types d'action : l'écoute et le dialogue, avec éventuellement appel à l'aide « extérieure », et la sanction et le contrôle. Il semblerait que lorsque les deux « registres » sont mobilisés, il s'effectue une répartition des tâches : aux parents reviennent le contrôle et la sanction, aux autres proches l'écoute et le dialogue, comme si ce dernier registre devait être mobilisé dans un cadre « structurant » imposé par les parents.

3- 3. Opinions des familles sur des suggestions de politiques publiques

Afin de connaître les opinions sur des actions susceptibles d'être menées pour lutter d'une manière générale contre la délinquance, nous avons demandé si les personnes étaient d'accord ou non avec une série d'affirmations. Celles qui emportent le plus de « suffrages favorables » sont, dans l'ordre décroissant,

- 1- « Plutôt que de sanctionner les parents, il vaudrait mieux les aider » (trois quarts), et « Les mesures de soutien et d'accompagnement à la parentalité devraient être imposées » (trois quarts),
- 2- « La responsabilité des parents pour les actes commis par leurs enfants dépend de l'âge des enfants » (deux tiers aux trois quarts),
- 3- « Sanctionner les parents (décision judiciaire ou administrative) est un bon moyen de leur faire prendre conscience de leurs obligations » (deux tiers avec sureprésentation des ménages sans enfant),
- 4- « Pour inciter les parents à mieux assumer leurs devoirs, il faut maintenir leurs droits aux prestations familiales » (moitié),
- 5- « Le paiement systématique par les parents d'une amende en cas d'infractions commises par leurs enfants serait une bonne mesure » (un tiers à une moitié),
- 6- « Quel que soit l'âge de l'enfant, les parents doivent être sanctionnés » (un tiers à une moitié),

- 7- « Quelle que soit la gravité de l'action commise par l'enfant, les parents doivent être sanctionnés » (un tiers à une moitié). Les mesures plus « répressives » telles que le « paiement d'une amende » et « sanctionner les parents » emportent plus de suffrages dans la région Centre et se placent en deuxième et quatrième position.

Nous pouvons alors reprendre pour analyser ces opinions la typologie effectuée par l'UDAF des Pyrénées-Atlantiques : à l'aide d'une classification ascendante hiérarchique, les familles avec enfant(s) enquêtées sont classées en trois groupes d'effectifs à peu près égaux :

- ✦ les « sociaux » estiment que les parents doivent être aidés. Ils plébiscitent les mesures d'accompagnement et de soutien à la parentalité, et refusent catégoriquement la voie de la sanction ;
- ✦ les « coercitifs » au contraire, estiment que les parents sont responsables et doivent assumer les actes de délinquance commis par leur(s) enfant(s). Ils plébiscitent la sanction, même s'ils n'opposent pas automatiquement celle-ci aux différentes mesures d'aide et de soutien à la parentalité ;
- ✦ les « modérés », quant à eux, estiment qu'il est préférable d'aider les parents plutôt que de les sanctionner. Toutefois, ils ne s'opposent aucunement à ces sanctions, si jamais elle est appréciée en fonction du contexte (âge de l'enfant, gravité de l'acte).

Malgré les divergences, l'ensemble des parents se rejoignent sur une **opinion : ils soutiennent tous que des mesures de soutien et d'accompagnement à la parentalité devraient être proposées, voire imposées aux parents**. Dans tous les cas, **la sanction seule, lorsque son utilité ou sa nécessité est reconnue n'est jamais suffisante** et doit être accompagnée par une véritable politique de soutien à la parentalité.

3- 4. De l'utilité de la suppression des prestations familiales pour les mineurs placés, et la TPSE

Nous avons alors posé deux séries de questions plus précises sur :

- ✦ un **projet de loi visant à suspendre les prestations familiales** aux familles dont un enfant est placé en centre éducatif fermé,
- ✦ une mesure judiciaire contenue dans le code de la sécurité sociale : la **Tutelle aux Prestations Sociales Enfant (TPSE)**, appelée aussi Tutelle aux Prestations Sociales Familiales.

En ce qui concerne la **suspension**, près des deux tiers des ménages interrogés y sont favorables (avec sureprésentation des ménages sans enfant). Si nous reprenons notre typologie sus-mentionnée, il s'agit de la quasi totalité des « coercitifs » et des « modérés », alors que la quasi totalité des « sociaux » se montre hostile. Cette adhésion des « modérés » se fonde sans doute sur leur volonté d'apprécier la sanction selon la gravité de l'acte : si jamais l'enfant est placé en centre éducatif fermé, ils estiment peut-être que l'acte est suffisamment grave pour justifier une suspension des allocations familiales.

La **TPSE** est prononcée par le juge des enfants afin que l'ensemble des prestations familiales soit géré par un tuteur, une association la plupart du temps. Un travailleur social, le délégué à la tutelle, veille à ce qu'elles soient consacrées aux besoins véritables de l'enfant, mène un accompagnement éducatif auprès des parents, qui porte aussi bien sur les aspects budgétaires que sur les diverses dimensions de la parentalité.

Selon les départements ou régions, de la moitié aux trois quarts des familles interrogées ne connaissant pas l'existence de cette mesure. Toutefois, une fois que la mesure est présentée, près de 7 à 9 parents sur 10 estiment qu'elle peut permettre aux parents de prendre davantage conscience de leurs obligations envers leurs enfants ; près de 7 parents sur 10 estiment qu'elle peut même permettre de lutter contre la délinquance des mineurs ; et plus la moitié estime qu'elle est préférable à la suppression pure des prestations (cette opinion devenant alors très minoritaire).

Cette enquête nous dresse un tableau très dynamique des familles vivant sur le territoire français : elles sont volontaristes, et veulent agir, sans déléguer leur rôle à d'autres instances telles que l'école ou l'Etat. L'exemple est flagrant avec l'environnement médiatique, qu'il s'agisse de la télévision ou d'internet, l'école (et l'absentéisme scolaire) ou même la délinquance des mineurs. Même quand des divergences font jour, en ce qui concerne par exemple l'utilité de la sanction publique en cas d'acte de délinquance d'un mineur, l'ensemble des personnes interrogées converge toutefois vers un besoin clairement exprimé : **elles revendiquent des mesures de soutien et d'accompagnement à la parentalité.**

Cela ne veut pas dire pour autant que la puissance Publique n'a aucun rôle : les familles attendent de cette dernière une collaboration et un soutien. Ce soutien ne doit toutefois pas signifier remplacement ou dépassement de la fonction parentale. Il est clairement balisé. Il s'agit d'aider les parents à assumer leur rôle, c'est-à-dire les épauler dans une démarche incessante de construction de la parentalité.

C'est pourquoi il est impératif que dans l'élaboration des différentes politiques envisagées autour de l'adolescence, thème de la Conférence de la famille de 2004, **les familles soient non seulement entièrement associées, mais soient aussi et surtout intégrées comme moteur dans cette dynamique de réforme,** de la phase de l'élaboration à la phase de la mise en œuvre et de l'évaluation.